

Règlement du concours Tout pour bébé

Règlement du concours Tout pour bébé (« Règlement du concours »)

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le concours Tout pour bébé (le « Concours ») est présenté par Corporation Groupe Pharmessor, une société constituée en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse, dont l'établissement principal est situé au 2300, boulevard Meadowvale, Mississauga (Ontario) L5N 5P9 (l'« Organisateur du concours » ou le « Commanditaire »). Le Concours se déroulera en ligne du 11 septembre 2026 à 0 h 00 min 01 s (HE) jusqu'au 17 septembre 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE) (la « Période du concours »).

ADMISSIBILITÉ

Le Concours est ouvert aux résidents légaux du Canada (à l'exclusion des résidents du Québec) ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au début de la Période du concours (les « Clients »). Les employés, dirigeants, administrateurs, agents, représentants et franchisés de l'Organisateur du concours, de McKesson Canada Corporation, ainsi que de toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ceux-ci, les contrôlant ou sous contrôle commun avec eux, leurs agences de publicité et de promotion respectives, les fournisseurs des prix, du matériel et des services liés au présent Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, parent, enfant, frère, sœur, grand-parent, petit-enfant, peu importe leur lieu de résidence) et les personnes vivant sous leur toit (qu'elles soient apparentées ou non), ne sont pas admissibles à participer au Concours.

COMMENT PARTICIPER

AUCUN ACHAT REQUIS. Pour votre commodité, vous pouvez participer au Concours de l'une des façons suivantes :

- Visitez les comptes Instagram @guardianpharmacycanada, @idapharmacycanada ou @remedysrxpharmacycanada et repérez la publication « Concours Tout pour bébé ». Suivez les instructions indiquées dans la publication.
- Visitez guardian-ida-remedysrx.ca et remplissez le formulaire de participation en ligne pour le « Concours Tout pour bébé ».
- Si vous êtes déjà abonné(e) aux courriels de Guardian, I.D.A. ou Remedy'sRx, cliquez simplement sur « Cliquez ici pour participer » dans l'infolettre électronique « Tout pour bébé ».
- Méthode de participation alternative (sans achat ni compte de médias sociaux requis) : envoyez un courriel à marketing@mckesson.ca avec comme objet « Participation au concours Tout pour bébé » et incluez votre nom complet figurant sur une pièce d'identité officielle, votre adresse postale complète (y compris le code postal), votre numéro de téléphone, votre adresse courriel et votre date de naissance.

Limite d'une (1) participation par personne et par méthode pendant la Période du concours.

Veillez lire l'intégralité du présent Règlement du concours. En participant par l'une ou l'autre des méthodes de participation (Instagram, infolettre électronique, site Web ou courriel), vous reconnaissez avoir lu le Règlement et comprendre que ce Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par Instagram, Meta ou toute autre plateforme tierce utilisée pour participer.

PRIX

Deux (2) grands prix seront attribués, chacun consistant en un panier-cadeau pour bébé d'une valeur au détail approximative de 526 \$ CA (chacun, un « Prix »). Un total de deux (2) Prix sera remis, soit un (1) Prix à chacun des gagnants confirmés.

Le Prix est attribué « tel quel », sans aucune garantie, expresse ou implicite. Le Prix doit être accepté tel qu'attribué et ne peut être transféré, cédé ou converti en argent comptant (sauf si le Commanditaire l'autorise explicitement à sa seule discrétion). Aucune substitution n'est permise, sauf à la seule discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer un Prix par un autre de valeur égale ou supérieure si le Prix annoncé devient indisponible.

Le gagnant du Prix est responsable de toutes les taxes fédérales, provinciales et locales applicables, le cas échéant, ainsi que de tous les autres coûts et dépenses qui ne sont pas expressément indiqués comme faisant partie du Prix.

CHANCES DE GAGNER

Les chances d'être sélectionné au hasard pour gagner un Prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la Période du concours.

TIRAGE

Afin de déterminer les gagnants, un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du concours aura lieu au 2300, boulevard Meadowvale, Mississauga (Ontario) L5N 5P9, vers le 18 septembre 2026 à environ 10 h (HE) (le « Tirage »). Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

AVIS AUX PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

Le participant sélectionné sera contacté par un membre de l'équipe marketing du siège social de Guardian, I.D.A. et Remedy'sRx.

- Si le gagnant a participé par l'intermédiaire de la publication Instagram « Concours Tout pour bébé », il sera contacté par message direct sur Instagram.
- Si le gagnant a participé par l'infolettre électronique ou le site Web de Guardian, I.D.A. et Remedy'sRx, il sera contacté à l'adresse courriel fournie lors de son inscription.
- Si le gagnant a participé par la méthode de participation alternative, il sera contacté à l'adresse courriel utilisée pour envoyer sa participation.

Veillez fournir des coordonnées exactes afin de faciliter la notification en cas de gain. Le participant sélectionné sera contacté jusqu'à trois (3) fois dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant le Tirage. S'il ne peut être joint dans ce délai, un autre participant sera sélectionné au hasard, et le participant initialement sélectionné sera disqualifié sans recours contre l'Organisateur du concours ni toute autre personne impliquée dans le Concours.

Avant d'être déclaré gagnant confirmé, le participant sélectionné devra :

- Répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'habileté mathématique à durée limitée administrée à un moment convenu mutuellement;
- Signer et retourner, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la notification, un formulaire de déclaration et de quittance confirmant sa conformité au présent Règlement, son acceptation du Prix tel qu'attribué et dégageant le Commanditaire, McKesson Canada Corporation et leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit de toute responsabilité liée au Concours ou au Prix.

Après réception des documents signés et de la bonne réponse à la question réglementaire, l'expédition du Prix sera organisée. Si le service de livraison fournit une preuve de livraison, l'Organisateur du concours ne pourra être tenu responsable si le gagnant affirme ne pas avoir reçu le colis ou si celui-ci est volé. Tout différend relatif à la livraison devra être réglé directement avec le transporteur.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chaque réclamation de Prix est soumise à la vérification de l'Organisateur du concours ou de ses représentants désignés. Toute participation ou déclaration incomplète, illisible, altérée, frauduleuse, soumise en retard, portant une adresse courriel ou un numéro de téléphone invalide, ne comportant pas la bonne réponse à la question réglementaire ou non conforme au présent Règlement sera rejetée. Les décisions de l'Organisateur du concours sont finales et exécutoires.

L'Organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier toute personne qui ne respecte pas le présent Règlement, qui participe de manière déloyale ou qui est soupçonnée d'avoir altéré le déroulement du Concours ou fait de fausses déclarations. Cette personne pourrait être signalée aux autorités compétentes.

En participant au Concours, chaque participant et chaque gagnant accepte notamment :

- D'être lié par le présent Règlement et les décisions de l'Organisateur du concours;
- De dégager l'Organisateur du concours, ses sociétés affiliées, filiales, entrepreneurs indépendants, dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants de toute responsabilité découlant de la participation au Concours ou de l'acceptation, la possession ou l'utilisation du Prix;
- D'autoriser l'Organisateur du concours à utiliser son prénom, l'initiale de son nom de famille ainsi que sa province ou son territoire de résidence à des fins publicitaires ou promotionnelles, sans rémunération additionnelle, sauf lorsque la loi l'interdit;
- De signer un formulaire de déclaration et de quittance à cet effet.

L'Organisateur du concours se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de suspendre le Concours à sa seule discrétion en cas de défaillance technique, de virus informatique, d'intervention humaine non autorisée, de fraude ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté compromettant l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du Concours.

Le Concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux applicables. Le présent Règlement est régi par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Tout différend découlant du Concours sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'Ontario.

Les renseignements personnels fournis dans le cadre de la participation au Concours seront recueillis, utilisés et communiqués conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire et aux lois applicables sur la protection des renseignements personnels, y compris la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE). En participant, Les participants consentent à la collecte d'utilisation et à la communication de leurs renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours et de la remise des Prix. Pour toute demande d'accès ou de retrait du consentement, veuillez communiquer avec marketing@mckesson.ca.

Le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par Instagram, Facebook ou leur société mère, Meta, ni associé à ceux-ci.

Pour obtenir une copie du présent Règlement du concours en format PDF, veuillez communiquer avec marketing@mckesson.ca.